

QUÉBEC
MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le lundi 18 décembre 2023 à 17 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.

Sont présents :

- Mme Priscilla Lamontagne, conseillère*
- Mme Claire Wallot, conseillère*
- Mme Line Surprenant, conseillère*
- M. Francis Limoges, conseiller*
- M. Marc-André Daoust, conseiller*
- M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller*
- M. Loïc Boyer, conseiller*

Est absente : *Mme Julie Pelletier, conseillère*

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

Sont aussi présents :

- M. Marc-André Lefebvre, directeur général adjoint*
- M. Louis Pilon, greffier et responsable des services juridiques*
- Mme Judith Emond, conseillère aux communications et médias sociaux*

SUR CE :

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Au début de la séance, le maire constate le quorum et demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

1. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ;
2. Règlement 709 concernant l'adoption des divers taux de taxes et des compensations pour l'année 2024 – Adoption ;
3. Règlement 710 amendant le règlement numéro 203, pourvoyant à la création d'un fonds de roulement, afin d'augmenter de nouveau le montant de celui-ci – Adoption ;
4. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Budget et quote-part 2024 ;
5. Régie de police du Lac-des-Deux-Montagnes - Budget et quote-part 2024 ;
6. Service intermunicipal relatif à l'aréna Olympia Deux-Montagnes / Sainte-Marthe-sur-le-Lac - Budget et quote-part 2024 ;
7. Service intermunicipal relatif au centre d'appel d'urgence 911 - Budget et quote-part 2024 ;
8. Autorité régionale de transport métropolitain / Exo - Budget et quote-part 2024 ;
9. Service intermunicipal d'incendie Deux-Montagnes / Sainte-Marthe-sur-le-Lac - Budget et quote-part 2024 ;
10. Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes - Budget et quote-part 2024 ;
11. MRC de Deux-Montagnes - Budget et quote-part 2024 ;
12. Augmentation de l'excédent de fonctionnement non-affecté ;

Le 18 décembre 2023

13. Diminution de l'excédent de fonctionnement non-affecté ;
14. Période d'intervention ;
15. Levée de la séance.

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement*

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

2023-12-399

**RÈGLEMENT 709 CONCERNANT L'ADOPTION DES
DIVERS TAUX DE TAXES ET DES COMPENSATIONS
POUR L'ANNÉE 2024 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE les revenus et les dépenses prévus au budget pour l'année fiscale 2024 atteindront la somme de 30 982 907 \$;

CONSIDÉRANT QUE de cette somme 25 363 094 \$ proviendront des taxes générales et spéciales prélevées sur toutes les propriétés imposables de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des biens imposables de la Ville, pour l'année 2024 portée au rôle d'évaluation en date du 5 septembre 2023 est de 2 679 631 900 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance régulière tenue le 13 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
et résolu unanimement*

D'adopter le Règlement 709 concernant l'adoption des divers taux de taxes et des compensations pour l'année 2024.

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement 72 heures avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption.

ADOPTÉE

Le 18 décembre 2023

2023-12-400

RÈGLEMENT NUMÉRO 710 AMENDANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 203, POURVOYANT À LA
CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT, AFIN
D'AUGMENTER DE NOUVEAU LE MONTANT DE
CELUI-CI - ADOPTION

CONSIDÉRANT l'article 569 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) ;

CONSIDÉRANT que la Ville peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière tenue le 13 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx
et résolu unanimement

D'adopter le Règlement numéro 710 amendant le règlement numéro 203, pourvoyant à la création d'un fonds de roulement, afin d'augmenter de nouveau le montant de celui-ci.

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement 72 heures avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ADOPTÉE

2023-12-401

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
(CMM)- BUDGET ET QUOTE-PART 2024

Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement

D'approuver le budget 2024 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), lequel représente un montant de 186 642 811 \$.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 354 607 \$.

Le 18 décembre 2023

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-390-00-951).

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2023-12-402

RÉGIE DE POLICE DU LAC-DES-DEUX-MONTAGNES-
BUDGET ET QUOTE-PART 2024

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement*

D'approuver le budget 2024 de la Régie de Police du Lac-des-Deux-Montagnes, lequel représente un montant de 10 761 612 \$.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 4 165 044 \$.

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-210-00-951).

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2023-12-403

SERVICE INTERMUNICIPAL RELATIF À L'ARÉNA
OLYMPIA DEUX-MONTAGNES / SAINTE-MARTHE-
SUR-LE-LAC- BUDGET ET QUOTE-PART 2024

*Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx
et résolu unanimement*

D'approuver le budget 2024 du Service intermunicipal relatif à l'aréna Olympia Deux-Montagnes / Sainte-Marthe-sur-le-Lac, lequel représente un montant de 730 805 \$.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 390 919 \$ plus toutes taxes applicables.

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-701-30-447).

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

Le 18 décembre 2023

2023-12-404

SERVICE INTERMUNICIPAL RELATIF AU CENTRE
D'APPEL D'URGENCE 911- BUDGET ET QUOTE-PART
2024

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement*

*D'approuver le budget 2024 du Service intermunicipal relatif au centre d'appel
d'urgence 911, lequel représente un montant de 1 714 195 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour
un montant de 378 601 \$.*

Certificat de disponibilité de crédit:

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et
qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-210-00-459).*

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2023-12-405

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT
MÉTROPOLITAIN / EXO- BUDGET ET QUOTE-PART
2024

*Il est proposé par la conseillère Priscilla Lamontagne
et résolu unanimement*

*D'autoriser le paiement de la contribution municipale de la Ville de Sainte-Marthe-
sur-le-Lac pour l'année 2024 pour un montant de 638 933 \$ pour les mesures et
activités reliées au transport collectif.*

Certificat de disponibilité de crédit:

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et
qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-370-00-951).*

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2023-12-406

SERVICE INTERMUNICIPAL D'INCENDIE DEUX-MONTAGNES / SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC-
BUDGET ET QUOTE-PART 2024

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust
et résolu unanimement*

*D'approuver le budget 2024 du Service intermunicipal d'incendie Deux-Montagnes /
Sainte-Marthe-sur-le-Lac, lequel représente un montant de 3 413 454 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour
un montant de 1 820 166 \$.*

Certificat de disponibilité de crédit:

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et
qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-220-00-442,
02-921-00-840 et # 03-210-00-001).*

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2023-12-407

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE
DEUX-MONTAGNES- BUDGET ET QUOTE-PART 2024

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust
et résolu unanimement*

*D'approuver le budget 2024 de la Régie de traitement des eaux usées de
Deux-Montagnes, lequel représente un montant de 739 417 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour
un montant de 155 060 \$.*

Certificat de disponibilité de crédit:

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et
qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-414-00-951).*

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2023-12-408

MRC DE DEUX-MONTAGNES- BUDGET ET QUOTE-
PART 2024

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
et résolu unanimement*

*D'approuver le budget 2024 de la MRC de Deux-Montagnes, lequel représente un
montant de 3 064 358 \$, dont les revenus de quotes-parts municipales représentent
un montant de 641 293 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour
un montant de 118 371 \$.*

Certificat de disponibilité de crédit:

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et
qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-690-00-951).*

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2023-12-409

AUGMENTATION DE L'EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT NON-AFFECTÉ

*CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée le lundi, 19 décembre 2022 afin
d'autoriser la trésorière à procéder au transfert d'un montant de 729 179 \$ de
l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté, et
ce, afin d'équilibrer le budget pour l'exercice financier 2023 ;*

*CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2023 actuelles démontrent que ce
montant ne sera pas nécessaire afin d'équilibrer le budget ;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement*

*D'abroger la résolution numéro 2022-12-458 puisqu'il n'est pas nécessaire
d'équilibrer le budget pour l'exercice financier 2023.*

ADOPTÉE

2023-12-410

*DIMINUTION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT
NON-AFFECTÉ*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement*

*D'autoriser la trésorière à procéder au transfert d'un montant de 437 962 \$ de
l'excédent de fonctionnement non-affecté à l'excédent de fonctionnement affecté, et
ce, afin d'équilibrer le budget de l'exercice financier 2024.*

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION

*Les sujets à discuter étant épuisés, le maire demande aux personnes présentes dans
l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.

ADOPTÉE

2023-12-411

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant
et résolu unanimement*

De lever la séance à 17 h 20.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIER